

HONORAIRES T.T.C SUR PRESTATIONS IMMOBILIER D'HABITATION & PROFESSIONNEL

TRANSACTION

• Jusqu'à 30.000€	1525 €
• De 30.000 à 60.000€	10%
• De 60.000 à 90.000€	Entre 8% et 9%
• De 90.000 à 120.000€	Entre 7% et 8%
• De 120.000 et au-delà	Entre 5% et 6%

- Dossier Estimation Ecrite Appartement : **150 €**
- Dossier Estimation Ecrite Maison : **300 €**

LOCATION VIDE

Application du Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

Le plafond des Honoraires varie selon la Zone géographique dans laquelle est situé le Bien loué. Exemple : Biarritz – Zone tendue

- Honoraires d'entremise et de négociation (charge Propriétaire) : 50 €
- Honoraires de la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du Bail : 10€/m²
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux : 3€/m²

GESTION LOCATIVE

- **10% T.T.C** du loyer mensuel charges comprises, assurance Loyers impayés comprise (8% + 2%).
- **8% T.T.C** du loyer mensuel charges comprises hors assurance

IMMOBILIER PROFESSIONNEL : Murs – Droit au bail - Fonds

- Jusqu'à 200.000 € : 9% - De 200.001 à 500.000 € : 8 %
 - De 500.001 € à 1.000.000 € : 7 % - Au-delà de 1.000.001 : 6 %
- Pour les fonds de commerce, Droit au Bail , droit d'entrée :
18 % ttc du montant du loyer annuel – Forfait minimum de 5.900 € ttc
- Pourcentage appliqué pour une location :
18 % ttc sur le montant du loyer annuel – Forfait minimum de 3.600 € ttc

T.V.A au taux de 20 %